



## Conseil Syndical du 11 octobre 2022

### Compte rendu de la séance

L'an deux mille vingt-deux, et le 11 mars, à 10 heures trente, les membres du Comité Syndical du POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU HAUT ROUERGUE, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le bâtiment de la Mairie à Laissac-Séverac-l'Eglise selon la délibération N° 2022-03/002, sous la présidence de M. Jean-Michel LALLE, Président.

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation : 28/09/2022

#### Présents :

Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère : Bernard BOURSINHAC, Jean-Michel LALLE, Nicolas BESSIERE ; Bernard SCHEUER ; Benoît BARRAL (suppléant de Jean-Luc CALMELLY) ;

Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac : Marc BORIES, Hervé LADSOUS, David MINERVA, Christine PRESNE, Alain VIOULAC ;

#### Excusés :

Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère : Éric PICARD, Jean-Luc CALMELLY ;

Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac : Christian NAUDAN ;

Assistés à la séance : Patrice PHILOREAU, invité exceptionnel et Cécile SURY, Directrice Générale des Services de la Communauté des Communes des Causses à l'Aubrac

Secrétaire de séance : Christine PRESNE

#### **Administration générale**

##### - **Validation du compte-rendu du 19 juillet 2022**

Le compte-rendu est validé à l'unanimité (10 voix).

##### - **Choix du lieu pour la tenue du conseil syndical du PÉTR du Haut Rouergue – 5<sup>ème</sup> séance de 2022**

Les membres du conseil syndical et le président proposent de tenir ces réunions dans des communes du territoire afin de faciliter : l'appropriation de l'outil PÉTR et la diversité du territoire. La commune d'Enraygues-sur-Truyère est proposée avec l'accord du Maire, M. BOURSINHAC, pour la tenue du prochain conseil syndical. Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité (10 voix) cette délibération.

##### - **Motions PÉTR Occitanie pour la Région et l'Etat**

Monsieur le Président explique que les PÉTR d'Occitanie interpellent les élus de leurs syndicats concernant le financement de l'ingénierie technique dédiée notamment aux différentes contractualisations à mettre en œuvre par les PÉTR et Pays. Une demande de révision à la hausse de l'aide régionale et de l'Etat est formulée pour l'animation locale afin de garantir la poursuite efficace des différentes missions. Pour cela, deux motions sont présentées, le Président en fait lecture et sollicite chacun des élus présents pour donner son avis sur la réponse à apporter.

Un tour de table est effectué : les élus sont d'accord sur le fond mais émettent des réserves quant au moyen d'interpellation. Une partie d'entre eux pense qu'il est préférable d'avoir une rencontre directe avec les partenaires sur ce sujet plutôt que de faire un courrier, qui peut ne pas être lu. Il est important d'avoir un discours commun pour avoir du poids et ne pas fragiliser la structure. Ainsi, il est proposé de ne pas donner suite aux motions (vote à l'unanimité : 10 voix) et de prendre un rendez-vous avec les deux institutions et les Présidents des deux Communautés des Communes avec le Président du PÉTR du Haut Rouergue.

#### **Ressources humaines**

##### - **Suite à donner au poste Petites Villes de Demain**

Monsieur le Président rappelle que le contrat de projet VTA (Volontariat Territorial en Administration) pour la mission Petites Villes de Demain au sein du PÉTR du Haut Rouergue prend fin le 31 décembre 2022. Ce contrat était financé à ce jour en grande partie par l'Etat avec une participation de la Région pour les communes de Laissac-Séverac-l'Eglise, Villecomtal et Enraygues-

sur-Truyère. Il ne peut être renouvelé dans le cadre d'un VTA avec le même chargé de mission. Trois options sont possibles : arrêt de la mission et du contrat, arrêt du contrat et recrutement d'un(e) nouveau/nouvelle chargé(e) de mission ou prolonger Laura DEVEZE avec un financement des trois communes. Le Président informe qu'une revalorisation de salaire est demandée. M.Philoreau, Maire de Villecomtal, est invité exceptionnel au conseil syndical afin de participer à cet échange.

Les trois Maires réitèrent leur appréciation favorable du travail qui a été mené par l'agent en poste. Ils s'accordent pour renouveler le contrat pour un an et sur un effort financier pour assumer les charges de personnel et la revalorisation du salaire à l'échelon 3 rédacteur soit 1630,89€ net / mois (2032,16€ brut / mois) : IB 484 / IM 419 : +102,88€ net/mois. La fiche de poste sera revue afin de l'adapter aux besoins des communes. Le Président indique que si le PETR peut aider à la marge, il le fera. Il est demandé au Président de contacter la Secrétaire Générale de la Préfecture afin de savoir si une aide en ingénierie pourrait être apportée.

Le conseil syndical adopte à l'unanimité cette décision (10 voix).

M.Philoreau quitte la réunion après cette délibération.

#### - **Suite à donner au poste Accueil nouveaux arrivants**

Monsieur le Président rappelle que le contrat de projet sur l'attractivité pour la mission Accueil nouveaux arrivants au sein du PETR du Haut Rouergue prend fin le 8 décembre 2022. Ce contrat a été financé en partie par l'Appel à projets du GIP Massif Central et la Région pour la période 2018-2021. Cette mission a été menée de manière conjointe avec les deux Communautés de Communes Comtal, Lot et Truyère et des Causses à l'Aubrac.

Un nouvel Appel à projets porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes devrait être lancé en novembre sur ce sujet. Le PETR du Haut Rouergue souhaite s'y positionner afin de continuer les actions engagées en matière d'accueil et notamment avec les acteurs économiques. Il s'agit de poursuivre les efforts menés pour accueillir de nouvelles populations sur le territoire.

Le Président propose un tour de table pour délibérer sur ce renouvellement.

Les élus soulignent qu'il faut se fixer des objectifs concrets et faire des évaluations de ces actions. Il est également évoqué qu'il est difficile de stabiliser les nouveaux arrivants et que le marché du logement reste tendu.

Suite aux échanges, le conseil syndical adopte à l'unanimité (10 voix) le renouvellement pour un an du poste Accueil nouveaux arrivants.

#### **Candidatures contractualisations**

##### - **Approches Territoriales Intégrées (ATI) Feder**

Monsieur le Président rappelle les informations qui ont été données lors du dernier conseil syndical à ce sujet. Le périmètre retenu par la Région comprend le PETR Gévaudan-Lozère, le PNR Aubrac et le PETR du Rouergue soit 117 communes organisées en 7 intercommunalités, soit 61 872 habitants. Pour la candidature, le PNR Aubrac est chef de file et les deux PETR sont des structures associées.

L'objectif de ce dispositif est de promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en favorisant les ressources.

Les projets visés par l'ATI FEDER :

- Amélioration du cadre de vie : services à la population, équipements culturels, revitalisation commerciale etc.
- Lutte contre la désertification médicale : maisons de santé pluri-professionnelles, centres de santé, établissements médicaux et sociaux spécialisés etc.
- Développement des hébergements d'urgence à destination des populations fragiles et marginalisées : établissements d'hébergements d'urgence, structures d'accueil de transition ...
- Développement des équipements culturels, touristiques et de loisirs pour tous : infrastructures structurantes culturelles, de loisirs et de tourisme (musées d'intérêt régional ou national, parcs.), espaces d'accueil touristiques structurants sur des sites touristiques proposant de nouveaux services qualitatifs et aménités touristiques (exemple : maisons de site), hébergements du tourisme social et solidaire, développement des mobilités cyclables en site propre etc.
- Modernisation et création des centres de formation dédiés aux apprentis, aux formations paramédicales et/ou en travail social et d'éducation supérieure : CFA pour développer les cursus en alternance, formation à distance et transformation du système de formation (numérique), structures de formations paramédicales et/ou en travail social (IFSI, IFAS, IFMS...)

Un comité de pilotage, partagé avec la gouvernance du Contrat Territorial Occitanie sera défini. Celui-ci sera présidé par le chef de file de l'ATI FEDER-FSE+ et regroupera les acteurs locaux et les principaux co-financeurs.

Les communes de Saint-Côme-d'Olt, Espalion et Laissac-Séverac-l'Eglise sont classées en aire urbaine selon la définition de l'INSEE. Elles sont exclues des thématiques 1 et 2 ci-dessus à moins de justifier que leurs projets concernent des populations rurales.

La candidature a été déposée mi-septembre. La sélection devrait intervenir en décembre 2022 pour signature d'une convention début 2023.

### - **Contrat Territorial Occitanie (CTO)**

Monsieur le Président rappelle les éléments mentionnés lors du dernier conseil syndical sur la candidature CTO. Le périmètre est identique à la candidature ATI-Feder à savoir le PETR Gévaudan-Lozère, le PNR Aubrac et le PETR du Haut Rouergue. Le PNR Aubrac est également chef de file et les deux PETR sont structures associées. Le contrat « Aubrac Olt Causse Gévaudan » couvrira une période de 7 années de 2022 à 2028.

La ligne directrice de ce dispositif est « relever le défi démographique en accompagnant les transitions sociale, économique et écologique ».

3 défis à relever se dessinent :

- Défi n° 1 : Renforcer l'attractivité économique et touristique du territoire
- Défi n° 2 : Conforter l'accueil et le maintien de populations
- Défi n° 3 : Encourager la transition écologique du territoire et valoriser les ressources, les patrimoines et les paysages

Des objectifs stratégiques (OS) sont en cours de définition.

Deux maquettes sont à élaborer : une maquette de projets annuelle 2022-2028 et une maquette de projets pluri-annuelle 2022-2028 qui recensera l'ensemble des projets des collectivités à moyen terme.

Seuls les projets renseignés dans la maquette sont susceptibles de prétendre à des aides régionales, sous réserve qu'ils concordent avec les critères d'éligibilité des nouveaux dispositifs régionaux, qu'ils soient en accord avec à minima un objectif du Pacte Vert et qu'ils n'impactent pas négativement l'un des objectifs du Pacte Vert.

Concernant l'animation auprès des collectivités, il a été décidé par la Région que le PNR Aubrac animerait auprès des communes inscrites dans son périmètre et que les PETR animent auprès des communes hors PNR. Il est toutefois proposé, en accord avec le PNR Aubrac suite aux échanges du 21 juillet 2022, que l'accompagnement se ferait par le PETR du Haut Rouergue pour l'ensemble de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère et ses communes, pour la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac et pour les communes de Laissac-Séverac-l'Église, Sainte-Eulalie-d'Olt, Bertholène, Palmas-d'Aveyron, Pierrefiche-d'Olt, Gaillac-d'Aveyron et Vimenet.

Les communes de Séverac-d'Aveyron, Campagnac, Saint-Laurent-d'Olt, La Capelle-Bonance, Saint-Saturnin-de-Lenne et Saint-Martin-de-Lenne seront rattachées au PNR des Grands Causses pour les contractualisations avec la Région.

Le COPIL sera composé des représentants des cosignataires du contrat 7 EPCI, 2 Départements, Région, PNR, 2 PETR et des services de l'État. Les communautés de communes seront signataires du CTO. De ce fait, elles intégreront la gouvernance du contrat. Chaque EPCI devra nommer un élu titulaire et un élu suppléant.

Le vote de la candidature CTO devrait intervenir en février 2023 lors de la Commission Permanente de la Région.

Le Président propose au conseil syndical :

- De valider la ligne directrice du CTO ainsi que les trois grands défis à relever pour le territoire « Aubrac Olt Causse Gévaudan »
- De valider les modalités d'animation présentée
- De désigner un titulaire et un suppléant au comité de pilotage du contrat.

Le conseil syndical adopte à l'unanimité (10 voix) les propositions faites et désigne M. Lalle comme titulaire et M. Naudan comme suppléant pour représenter le PETR au Comité de Pilotage.

### - **LEADER**

Monsieur le Président rappelle que jusqu'à présent le travail s'est fait sur le LEADER avec le PNR Aubrac en bonne collaboration. Aujourd'hui, une évolution est amenée avec le rapprochement avec le Groupe d'Action Locale (GAL) du PETR Gévaudan-Lozère. Des réunions se sont tenues le 21 juillet et 3 octobre dernier sur l'Aubrac avec les Présidents des deux PETR, les Présidents des deux GAL et les représentants du PNR Aubrac afin d'échanger sur la candidature.

Le Président expose :

La stratégie et le plan d'action du GAL devront s'articuler autour de deux à quatre objectifs stratégiques propres au territoire apportant des réponses opérationnelles à une ou plusieurs thématiques prioritaires suivantes :

- les services de proximité
- l'économie de proximité
- l'attractivité du territoire
- la transition écologique et énergétique
- l'accès à l'emploi en milieu rural

La stratégie reprend les 3 axes du CTO.

L'enveloppe sera validée par la Région fin 2022 en fonction de la stratégie et des moyens alloués par territoire.

Le périmètre est celui du CTO (Contrat Territorial Occitanie)

La candidature est réalisée avec le PETR Gévaudan-Lozère, le PETR Haut Rouergue et le PNR Aubrac. Elle doit être déposée au 30 octobre 2022 au plus tard.

La rédaction de la candidature est en cours avec l'élaboration des fiches actions :

- Développer l'économie et les emplois de demain par un ancrage local des activités
- Structurer une offre touristique équilibrée, durable et de qualité
- Renforcer le cadre de vie et l'offre de services et d'activités socioculturelles pour tous

- Promouvoir un aménagement durable préservant les ressources naturelles et patrimoniales
- Une fiche action sur la coopération (facultative)
- Une fiche action sur l'animation (maxi 25% de l'enveloppe totale).

Le programme LEADER interviendrait comme seul financement des actions suivantes relevant du secteur agricole : Investissements pastoraux, Espaces tests agricoles, Production primaire, transformation, conditionnement, stockage, commercialisation de produits agricoles portés par des collectivités territoriales.

Constitution d'un comité de programmation : Organe décisionnel

- Représentants des intérêts socioéconomiques publics et privés locaux
- Aucun groupe d'intérêt en particulier
- 50 % de membres « privés » et 50 % de membres « publics », double quorum.

Après avoir exposé le résumé de la stratégie envisagée pour la candidature, le Président propose le périmètre d'intervention du PETR sur l'animation et la gestion du programme le Leader par le PETR du Haut Rouergue pour la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère, pour l'ensemble des communes de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère, pour la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac, pour les communes de Laissac-Séverac-l'Eglise, Vimenet, Bertholène, Gaillac-d'Aveyron, Pierrefiche-d'Olt, Palmas-d'Aveyron et Sainte-Eulalie-d'Olt de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac.

Le PETR du Haut Rouergue souhaiterait réaliser cette mission sur 0,8 ETP.

Il est proposé au conseil syndical de :

- valider la stratégie proposée et la candidature portée par le Groupe d'Action Locale Aubrac Olt Causse et Gévaudan.
- valider le périmètre d'intervention proposé pour l'animation et l'instruction du Leader par le PETR du Haut Rouergue pour la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère, pour l'ensemble des communes de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère, pour la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac, pour les communes de Laissac-Séverac-l'Eglise, Vimenet, Bertholène, Gaillac-d'Aveyron, Pierrefiche-d'Olt, Palmas-d'Aveyron et Sainte-Eulalie-d'Olt de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac.
- valider la demande de 0,8 ETP pour la mission Leader
- désigner deux représentants du PETR du Haut Rouergue au GAL

Le conseil syndical vote à l'unanimité (10 voix) l'ensemble des propositions et désigne M. Lalle comme titulaire et M. Naudan comme suppléant pour représenter le PETR au GAL.

#### **Commission d'Appel d'Offres**

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Haut Rouergue va lancer un appel d'offres afin de recruter un cabinet pour l'accompagner dans la concertation sur l'étude de mobilité retenue à l'Appel à Manifestation d'Intérêt d'Avenir Montagne Mobilité. Pour cela, une commission d'Appel d'Offres doit être créée au sein du PETR du Haut Rouergue.

Aussi, une liste de noms constituée de 5 titulaires et de 5 suppléants est déposée. Le Président du PETR du Haut Rouergue est Président de droit.

Membre titulaire	M. Alain Vioulac
Membre titulaire	M. David Minerva
Membre titulaire	M. Bernard Boursinhac
Membre titulaire	M. Bernard Scheuer
Membre titulaire	M. Eric Picard
Membre suppléant	M. Hervé Ladsous
Membre suppléant	M. Marc Bories
Membre suppléant	Mme Christine Presne
Membre suppléant	M. Nicolas Bessière
Membre suppléant	M. Jean-Luc Calmelly

Ensuite, il est procédé au vote des membres titulaires et suppléants de la CAO.

Suite au vote, chaque membre de la liste a été élu à l'unanimité (10 voix).

## Questions diverses

### - Conférence des SCOT du 20 septembre

Suite aux différentes interventions du Président, le PETR du Haut Rouergue a été convié à assister à la Conférence des SCOT du 20 septembre dernier à Toulouse avec les deux Communautés de Communes.

Il s'agissait d'assister aux échanges entre les différents SCOT d'Occitanie présents, le représentant de l'Etat, la Région et la Fédération des SCOT. Cette séance a été conclusive du travail engagé dès septembre 2021 par les 58 SCOT d'Occitanie, le représentant des EPCI et celui des communes hors SCOT, pour construire une proposition méthodologique destinée à alimenter les travaux régionaux sur la territorialisation de l'objectif ZAN inscrit dans la loi Climat et Résilience. Elle a notamment permis aux membres règlementaires de se positionner sur les éléments structurants de la proposition. Un relevé de notes de cette journée a été adressé aux membres du conseil syndical.

La contribution du PETR et de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère aux propositions a été envoyée à la Communauté de Communes du Limouxin, représentante des EPCI non couverts par un SCOT, fin août.

Ces propositions seront transmises à la Région le 22 octobre 2022.

Les participants à cette rencontre ont été invités à faire leurs retours. Il a été relevé une forte participation des SCOT les plus importants, notamment ceux situés sur le bassin méditerranéen. La Région a averti qu'il y aurait des déçus car ce sera l'intérêt régional qui va prévaloir sur les décisions à venir.

Le Président informe qu'une rencontre a eu lieu dernièrement entre les deux Présidents des Communautés de Communes et le Président du PETR du Haut Rouergue afin d'échanger sur le SCOT notamment. La Communauté de Communes des Causes à l'Aubrac souhaite faire intervenir Aveyron Ingénierie sur son territoire afin que les intérêts de la constitution d'un SCOT soient présentés à la collectivité avant de se positionner. Une démarche qui est saluée par les élus.

Le Président de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère a rencontré la Secrétaire Générale de la Préfecture qui est favorable à la constitution d'un SCOT à l'échelle de ces deux Communautés de Communes.

### - Calendrier de fin d'année

Plusieurs réunions seront à prévoir pour cette fin d'année :

- Conférence des Maires le 21 octobre 2022 à 10h30 à la salle du Conseil de la Mairie d'Espalion
- Comité de Pilotage du CRTE en décembre
- Comité de pilotage des Petites Villes de Demain en octobre et en novembre
- Comité de pilotage de la mission Accueil en décembre
- Réunions de rendus de l'enquête sur le télétravail :
  - ⇒ le lundi 7 novembre à 18h00 au Pôle économique d'Espalion
  - ⇒ le mercredi 23 novembre à 18h00 à la Mairie de Laissac-Séverac-l'Eglise
- Comité de Pilotage du Contrat Territorial Occitanie

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions, la séance est levée à 12h10.

*Affiché le :*

**Le Président,  
Jean-Michel LALLE**